



Service du greffe
Ville d'Amqui
20, promenade Marcel-Rioux
Amqui (Québec) G5J 1A1
Téléphone : 418 629-4242, poste 1224
Télécopieur : 418 629-4090
Courriel : greffe@ville.amqui.quebec

AVIS DE RÉCLAMATION

IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT

Nom		Prénom	
Organisme/Entreprise			
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone (résidence)		Téléphone (bureau)	
Téléphone cellulaire		Courriel	

DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT

Lieu de l'évènement		Date de l'évènement (AA-MM-JJ)	
No du rapport de police (si applicable)		Heure de l'évènement	

Brève description de la cause des dommages (si l'espace est insuffisant, veuillez utiliser une autre feuille) :

Brève description des dommages (inclure toutes pièces justificatives pertinentes, ex. : photographie, facture, évaluation, etc.)
(si l'espace est insuffisant, veuillez utiliser une autre feuille) :

Est-ce qu'il s'agit d'un véhicule automobile : oui non **Si vous avez répondu oui, veuillez compléter les informations ci-dessous :**

Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____

Couleur : _____ N° licence : _____

Montant réclamé (si disponible) : _____ \$

Signé à _____

Date _____

Signature _____

(AA-MM-JJ)

IMPORTANT

Pour un dommage matériel, le réclamant doit obligatoirement transmettre au Service du greffe de la Ville d'Amqui un **AVIS DE RÉCLAMATION** écrit dans les quinze (15) jours qui suivent la date de l'évènement. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de produire un tel avis en matière de préjudice corporel, il est souhaitable d'en transmettre un dans les meilleurs délais.

Ce formulaire est fourni au réclamant dans le but unique de l'aider. La Ville d'Amqui n'assume aucune responsabilité quant à la façon dont il sera rempli.